

Délibération n°

D\_2024\_04\_17\_26

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Absents : 3
- Pouvoir : 1
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 17
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

10 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 17 avril 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **17 avril** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD ONFROY, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Conseillers Municipaux

**Absente ayant donné procuration** : Mme Valérie ROLLIER à Mme Marlène JACQUET

**Absents excusés** : Mme Fabienne BROISSAND – M. Serge RAVOIRE

**Secrétaire de séance** : M. Remy BERTHOD ONFROY

**OBJET – CONVENTION DE STOCKAGE DEFINITIF DE DECHETS INERTES AVEC LA  
SOCIETE SATP – LIEU DIT VERS LES CRETS**

*Rapporteur : Monsieur Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments*

Mr le rapporteur rappelle la délibération n° D\_2022\_04\_06\_24 du 06 avril 2022 relative à l'avis de la commune de SALES sur la demande de la société SATP d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située sur la commune de SALES, lieudit « Vers les Crêts », route du Pont Rosset, parcelles A n° 1262 / 1264 et 1266 appartenant à la commune.

La commune avait émis un avis favorable sur cette Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'une capacité totale de 250 000 m<sup>3</sup> (volume moyen annuel : 25 000 m<sup>3</sup>) sur 10 ans afin de valoriser une partie des matériaux terreux issus des chantiers de la société SATP qui exploite déjà une partie de terrain contigüe.

Suite à l'arrêté préfectoral n° PAIC-2022-00-46 du 14/06/2022 portant enregistrement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) exploitée par la société SATP située à SALES, il convient de signer avec la société SATP une convention de stockage définitif de matériaux inertes qui précise les modalités pour l'exploitation d'une zone de remblaiement en matériaux inertes dans le cadre d'une autorisation administrative (ISDI).

Mr le rapporteur propose au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de convention, annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de convention de stockage définitif de déchets inertes, entre la commune de SALES et la société SATP, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la Commune de SALES et la société SATP, ainsi que tout document y afférent,

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 19/04/2024

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

Le Secrétaire de séance

M. Remy BERTHOD ONFROY

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 24/04/2024

Et de la publication le : 25/04/2024